

CONSULTATION ÉCRITE

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de résolution CA21 210066 adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) afin d'ajouter un 3^e étage au bâtiment existant, au 163, 1^{ère} Avenue – lot 1 184 037 du cadastre du Québec.

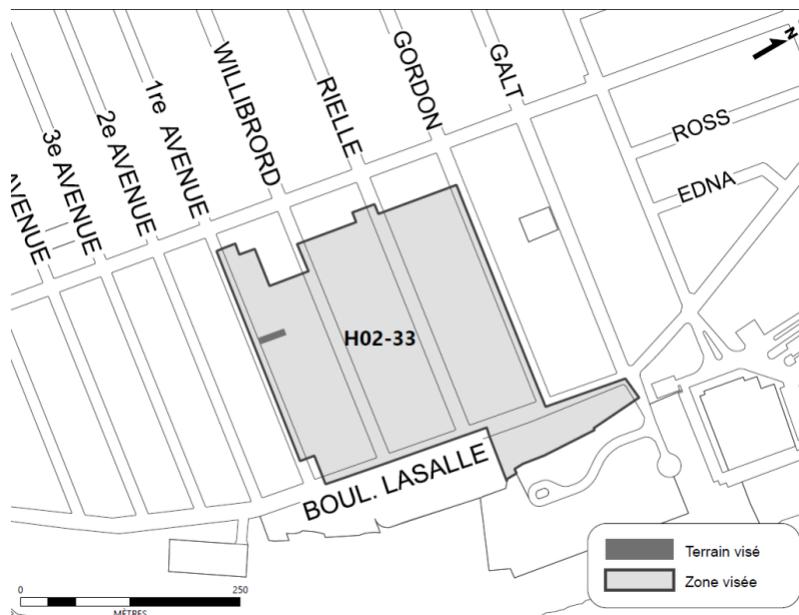
Ajout d'un 3^e étage à un bâtiment unifamilial contigu

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption du [premier projet de résolution CA21 210066](#), à la séance du 6 avril 2021, l'arrondissement de Verdun tiendra une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du **19 avril au 3 mai 2021**.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) car il déroge au nombre d'étages maximal, établi à 2 dans la grille des usages et normes H02-33 du *Règlement de zonage* (1700).

Il déroge également aux articles 126, 158 et 163 du *Règlement de zonage* (1700) concernant le nombre minimal d'arbres requis en cour avant (1 arbre), les nouvelles ouvertures du 3^e étage qui ne respectent pas l'harmonie du tronçon en termes de localisation et de dimensions ainsi que les matériaux de revêtement proposés sur la façade du 3^e étage. [Pour de plus amples précisions, voir le [document de présentation](#) de ce projet.]

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Cette consultation écrite remplace, conformément à l'Arrêté ministériel n° 2020-074 du 8 octobre 2020 du ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant du **19 avril au 3 mai 2021**, transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant ce premier projet de résolution.

Tout commentaire adressé à l'arrondissement ou toute question qui lui est posée doit être transmis(e) :

- 1^o par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2^o par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – premier projet de résolution CA21 210066
Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Montréal (Québec) H4G 1M4

3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant de la mairie d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues.

Toute personne intéressée est invitée à consulter le [document de présentation](#) relatif à ce premier projet de résolution.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun,
le 12 avril 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Mario Gerbeau